



MINISTÈRE
DES AFFAIRES FONCIÈRES,
DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'HABITAT
ET DE L'ÉQUIPEMENT,
en charge de l'urbanisme

DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT

*Arrondissement Infrastructure
Subdivision des Îles Sous Le Vent*

APPEL D'OFFRES N° 17 / 10 / MAE

Objet du marché:

Construction de caniveaux et murets bétonnés à Bora Bora

ISLV - Archipel de la Société - Polynésie Française

Date limite de remise des offres : 26 AVR. 2010

Heure limite de remise des offres : 11 h 00

Lieu de remise des offres :

Bureau des Marchés de la Direction de l'Équipement,
Centre Administratif
11, rue du Commandant Destremeau
Bâtiment A1 - 3^{ème} étage
B.P. 85 - PAPEETE - TAHITI
Tel. 46 80 90 ou 46 80 83

VISÉ : CDE

AVIS d'APPEL à la CONCURRENCE N°.....17/10/MAE

Marché de travaux passé par la Polynésie française,

Ministère des Affaires Foncières, de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Équipement, en charge de l'Urbanisme

- Objet du marché « La construction de caniveaux et murets bétonnés à Bora Bora - ISLV- Archipel de la Société - Polynésie Française »
- Mode de Passation : Appel d'offres ouvert (articles 19 à 25 du CMP)
- Consultation du règlement de la consultation et de l'ensemble du dossier auprès du Bureau des Marchés de la Direction de l'Équipement - centre administratif - 11 rue du commandant Destremeau - Bâtiment A1 - 3^{ème} étage.
- Les conditions auxquelles doivent répondre les offres et notamment le modèle suivant lequel elles doivent être présentées, sont indiquées dans le DCE qui peut être consulté dans les conditions fixées au 3 .
- Retrait du dossier de consultation chez :
A.P.R.P- B.P. 51 980 98716 PIRAE - tél./fax. 42.45.49/43.08.97
- Envoi à la Publication le : 22 MARS 2010
- Remise des offres au Bureau des Marchés de la Direction de l'Équipement - centre administratif - 11 rue du commandant Destremeau - Bâtiment A1 - 3^{ème} étage avant le 26 AVR. 2010 à 11 heures, délai de rigueur (toute offre parvenue après cette heure sera rejetée).
- Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
- Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères dans le règlement de consultation.
- Justifications à produire détaillées dans le règlement de la consultation. Entre autres :
- références – plan de charge – mémoire justificatif - certificats CPS – (la date de validité portée sur ce certificat ne devra pas être antérieure à un mois de la date limite de remise des offres) –certifications par l'administration fiscale (service des contributions et Trésor public) attestant au 31 décembre précédent, de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années).

Le Ministre des Affaires foncières, de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Équipement, en charge de l'Urbanisme.



Ampliations :

La Dépêche : 1 ex. pour diffusion 3 jours ((facturation à adresser à la subdivision des ISLV – BP 41 RAIATEA 98735 – Comptable : Yennes : 602.610)

CSEBTP : 1 ex.
CSMGCTP : 1 ex.
CCISM : 1 ex.
MAE : 1 ex.
DEQ : 1 ex.
BM : 1 ex.
Arrondissement : 1 ex.
Haut-commissariat : 1 ex.

